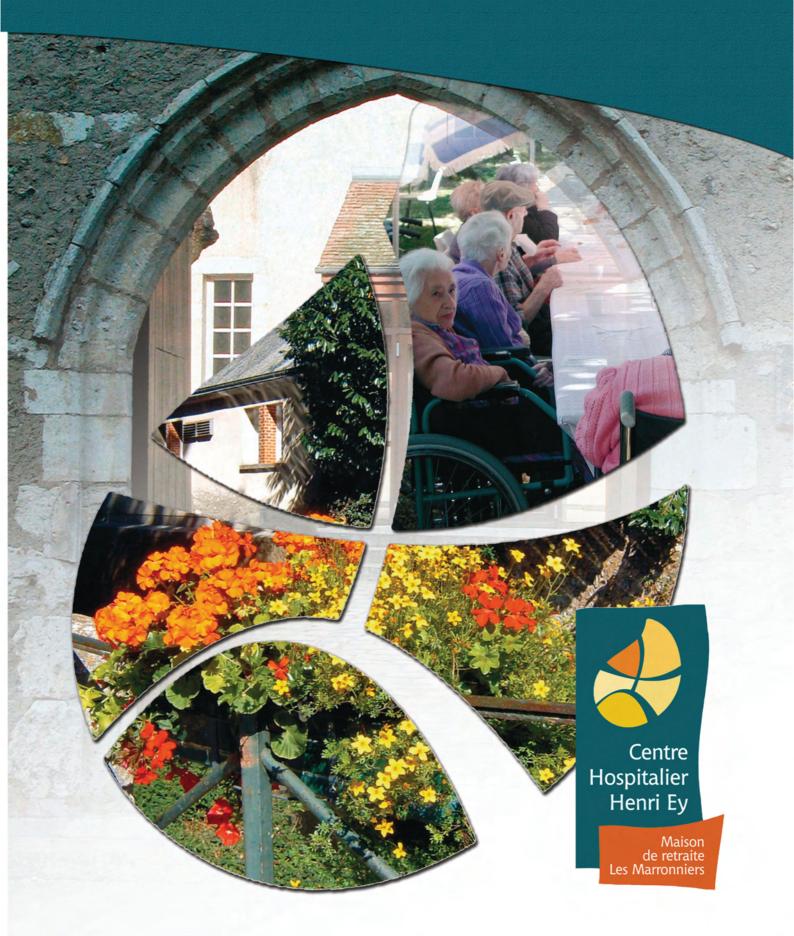
Maison de retraite Les Marronniers







Madame, Monsieur,

La Direction et l'ensemble du Personnel vous souhaitent la bienvenue à la Maison de Retraite (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) « les Marronniers ».

Ce livret d'accueil vous est offert afin de mieux vous familiariser avec votre future résidence.

La maison de retraite est située au coeur de la ville de Bonneval. La proximité du centre ville offre toutes facilités aux Résidents et à leurs familles (services administratifs, commerces..).

Les professionnels de l'institution sont à votre écoute et mettront tout en œuvre pour votre satisfaction.

VOTRE BIEN-ETRE EST NOTRE PRIORITE

Nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, le meilleur séjour dans votre résidence.

La Direction



Quelques Renseignements

La Maison de Retraite « les Marronniers » est un établissement à vocation médico-sociale destiné à accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans, ou de moins de 60 ans sur dérogation du Conseil Général.

Elle est habilitée à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale. Elle est rattachée administrativement et juridiquement au centre hospitalier départemental de Bonneval.

- Pour demander un dossier de pré-admission et des renseignements administratifs, s'adresser :
- au secrétariat de la structure : 02.37.47.24.75
- ou à la direction des Usagers du Centre Hospitalier Henri Ey
 32 rue de la Grève 28800 BONNEVAL
 Téléphone : 02.37.44.72.76
- L'accueil de la structure est à votre disposition de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.
- Une commission d'admission se réunit chaque mois, et autant que de besoin, pour étudier les dossiers en attente.
- Le règlement de fonctionnement de la structure, précisant les droits et devoirs des résidents, vous sera remis avec le dossier de pré-admission.
- Un contrat de séjour vous sera transmis pour lecture et signature les jours suivants votre entrée.
- Si vous souhaitez prendre connaissance de ces documents avant votre arrivée, vous pouvez les consulter librement au sein de l'unité. La secrétaire vous indiquera le lieu de consultation.

- Résidents et familles sont invités à participer à la vie de l'établissement dans le cadre de plusieurs instances :
 - Le Conseil de la Vie Sociale, mis en place depuis juin 2005, dont les membres ont été réélus en décembre 2007 pour un mandat de 3 ans
 - La commission des menus, réunie 2 fois par an pour recueillir vos remarques et vos attentes sur la qualité des repas servis.

L'établissement s'est inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention tripartite, formalisant le fonctionnement et le financement de l'établissement, signée avec le conseil Général et la DDASS, plusieurs médecins généralistes libéraux ont signé un engagement de collaboration privilégiée.

Ces médecins sont :

- Monsieur le docteur CUILLERIER
- Monsieur le docteur MOLINIER
- Madame le docteur RIFFAULT
- Monsieur le docteur RIFFAULT

Direction du pôle gérontologique - Les Marronniers - version 2 - avril 2009



Présentation de la maison de retraite Les Marronniers

L'établissement comprend 95 lits répartis sur 3 étages :

- 63 chambres individuelles et 16 chambres à 2 lits, équipées de sanitaires,
- 4 salles de bain aménagées pour personnes dépendantes,
- 1 salle de soins, 1 bureau médical et 1 salle de kinésithérapie.

Chaque chambre est équipée d'une prise TV et d'une prise téléphone.

Les espaces communs

• 1 salle à manger et 4 petits salons.

Les espaces extérieurs

 Un jardin intérieur sécurisé avec salon de jardin est à votre disposition.

Une équipe de professionnels à votre service composée d'un médecin coordonnateur, cadre de santé, infirmières diplômées d'état, aides soignantes, aides médico-psychologiques, agents de service hospitalier, secrétaire, animateur, ergothérapeute, assistante sociale.

- La permanence des soins est assurée 24h sur 24 par une équipe d'aide soignante.
- Vous avez la possibilité de sortir de la résidence, sauf avis médical contraire.
- Les visites sont possibles à toute heure. Il est cependant préférable qu'elles se déroulent l'après midi de manière à préserver l'intimité des résidents lors des différents soins dispensés le matin.

La restauration

- Les petits déjeuners et goûters sont servis en chambre; les déjeuners et dîners sont servis en salle à manger, et parfois en chambre selon votre état de santé.
- Les régimes sont prescrits par le médecin et le service diététique se charge alors de leur application.
- Vous avez la possibilité de recevoir des invités. Nous mettrons alors une salle à votre disposition. Il vous suffit de nous prévenir 72 heures à l'avance : le repas vous sera facturé selon le tarif arrêté par le Conseil d'Administration.

Le ménage et l'entretien du linge

- Le ménage est fait quotidiennement dans les chambres et les espaces communs,
- Le linge du résident peut être entretenu par la famille ou par l'établissement à l'exception du linge délicat (soie, rhovyl, laine...). Il doit être identifié au nom du résident et de la structure.

L'animation et la vie sociale

- Des animations programmées vous sont proposées au sein de l'unité : gym. douce, activité mémoire, jeux de société…
- Ponctuellement, des activités telles que sortie au restaurant, zoo, barbecue ...sont organisées.
- Un temps de prière est assuré une fois par semaine à la maison de retraite. Un office catholique est assuré toutes les semaines au sein du centre hospitalier. Vous pouvez recevoir si vous le souhaitez la visite de l'aumônier.
- Nous pouvons vous mettre en relation avec le représentant du culte de votre choix.

Centre Hospitalier Henri Ey Maison de retraite Les Marronniers

Modalités d'admission

LES PERSONNES ACCUEILLIES.

La structure accueille les personnes de plus ou moins de 60 ans dont l'état de santé nécessite l'accueil dans ce type de structure.

Le lieu de résidence (canton de Bonneval) et le rapprochement familial entrent dans les critères d'admission. La commission d'admission peut aussi examiner toute autre demande dûment motivée.

La Maison de retraite « les Marronniers » est un lieu de vie ouvert sur la ville hébergeant 95 personnes. De ce fait, le Résident ne doit pas présenter un comportement fugueur et/ou incompatible avec la vie sociale de l'institution.

LA PROCEDURE D'ADMISSION

- a) Le dossier de pré admission est à retirer et à retourner **complet** au secrétariat de la structure ou à la direction des Usagers du centre hospitalier Henri Ey.
- b) Le dossier complet est ensuite présenté à la <u>commission</u> <u>d'admission</u>. Cette commission est composée de personnels médicaux, paramédicaux et administratifs.

Si la commission émet un avis favorable et qu'une place est disponible, la personne est immédiatement contactée. Si la place proposée lui convient, une visite médicale de pré-admission est organisée avec le médecin-coordonnateur pour confirmer l'admission (date de départ de la facturation de la chambre). Le résident peut, à sa convenance, intégrer la structure à l'issue de la visite ou différer son arrivée. Dans ce dernier cas, un tarif réservation (minoré) lui sera facturé.

- Si aucune place n'est disponible, la personne est placée sur liste d'attente et sera contactée dés que possible.
- c) Si l'avis rendu est défavorable, la commission d'admission propose une autre orientation lui paraissant plus adaptée.
- d) Quel que soit l'avis rendu, le demandeur est informé de la décision de la commission.

COMPOSITION DU DOSSIER D'ADMISSION

- a) Dossier médical de pré-admission
- b) Demande d'admission
- c) Renseignements complémentaires
- d) Engagement de paiement
- e) Accord préalable de transfert dans un établissement spécialisé.

Documents à joindre

- a) Avis d'imposition recto-verso de l'année précédant la demande
- b) Photocopie de la carte Vitale et mutuelle
- c) Photocopie du livret de famille
- d) Récépissé de la demande d'aide sociale (s'il y a eu demande)
- e) Copie de l'assurance responsabilité civile
- f) Copie, si possible, du carnet de vaccinations
- g) Une photo récente
- h) Copie du jugement instituant une mesure de protection juridique







Votre chambre peut être personnalisée à votre convenance ...

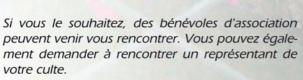
...Vous pouvez apporter vos photos, bibelots et petits meubles mais également vous équiper d'un téléviseur, d'un téléphone ...

Pour vous, le coiffeur de votre choix viendra prendre soins de vos cheveux à votre convenance.



Vos repas, midi et soir, sont servis en salle à manger pour favoriser une ambiance conviviale. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez également être servi dans votre chambre. Ces repas sont élaborés par notre équipe de cuisine en collaboration avec des diététiciennes. Ils prennent en compte vos attentes et souhaits que vous pouvez exprimer lors des commissions de menus.

N'hésitez pas à inviter vos proches à venir partager un repas avec vous.











Comment accéder à BONNEVAL ...

... par la route, en venant de :

- Paris ▶ Chartres ▶ en direction de Chateaudun ▶ Bonneval
 - Orléans ▶ Patay ▶ Bonneval
 - Vendôme ▶ Chateaudun ▶ Bonneval

Gare SNCF de BONNEVAL

Renseignements Tél. 0899 65 81 18

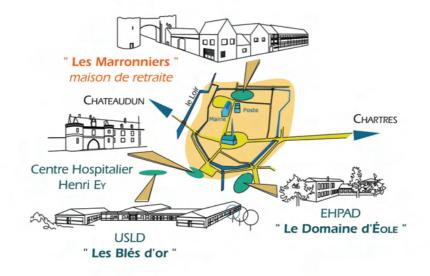
www.ter-sncf.com www.sncf.com

Lignes Transbeauce

- au départ de CHARTRES Renseignements Tél. 02 37 18 59 00
- au départ de DREUX
 Renseignements Tél. 02 37 65 85 00

ou sur www.transbeauce.fr

Dans Bonneval, comment accéder à nos différentes structures ...



Siège social Centre hospitalier Henri Ev Direction des usagers et du projet gérontologique 32 rue de la Grève 28800 BONNEVAL Tél. 02 37 44 76 00 Fax 02 37 44 76 82 www.ch-henriey.fr

